

REPONSE A LA QUESTION ECRITE 2.13/14

Jeux internationaux des écoliers en Australie

M. Olivier Montavon, PDC-JDC

En préambule, le Conseil communal tient à expliquer clairement l'historique de la participation de Delémont aux Jeux internationaux des écoliers.

La Ville de Delémont participe depuis 2012 aux International Children's Games (ICG) - *Association des Jeux internationaux des écoliers* (www.webicg.org). Cette association est pleinement reconnue et soutenue par le Comité international olympique (CIO).

Les Jeux accueillent des jeunes compétiteurs de 12 à 15 ans (art. 36 des Statuts ICG) désignés par leurs villes invitées par l'Association ICG. Ils furent plus de 2'000 à Lake Macquarie en Australie lors de la 48^e édition des Jeux d'été en décembre dernier. Les Jeux d'hiver (neuf éditions à ce jour) sont plus limités tant en termes de compétitions que de nombre de participants.

Avant tout, les Jeux doivent permettre la rencontre et l'échange entre tous les jeunes participants et leurs accompagnateurs, dans l'esprit du « fair-play » et de la découverte multiculturelle. Des visites et moments culturels sont ainsi organisés par les lieux hôtes.

Avec plus de 80 villes du monde entier, les échanges sont donc au cœur des ICG et la compétition est secondaire même si l'encadrement, le règlement, l'organisation, les infrastructures sont professionnels. C'est là tout l'esprit olympique au contraire de championnats du monde. En effet, ces mini Jeux olympiques regroupent des athlètes de très haut niveau mais aussi des sportif-ve-s non chevronné-e-s. Les organisateurs se refusent à exiger des minima. Par conséquent, les villes sont libres de choisir quels enfants elles souhaitent envoyer. Certaines font des sélections internes, d'autres choisissent des jeunes ayant le plus progressé, d'autres enfin ont des critères mixtes (résultats sportifs, attitudes, résultats scolaires, etc.).

La Municipalité a pris d'emblée la décision de confier le choix de la sélection aux clubs qui connaissent évidemment le mieux leurs sportifs. La ville pose tout de même une exigence : les jeunes doivent savoir faire preuve de respect et être capables de vivre en groupe. Après les jeux d'été 2012 en Corée, en hiver 2013 en Russie, en été 2013 au Canada puis en été 2014 en Australie, la Ville de Delémont a laissé une excellente image tant aux organisateurs qu'aux autres délégations. En outre, Delémont étant l'une des plus petites villes à participer aux Jeux, sa cote de sympathie auprès des « grandes sœurs » est très élevée.

Delémont n'a jamais été ville organisatrice des ICG et doit donc sa participation régulière aux soutiens initiaux de Vevey et Montreux relayés ensuite au sein du comité exécutif par Lausanne. Membre fondatrice, la capitale vaudoise, qui n'a pas raté une seule édition des Jeux, a donc soutenu la candidature de Delémont via son membre, Oscar Tosato, Municipal de Lausanne en charge de la Jeunesse. Il convient de préciser que la candidature de Delémont n'avait pas été retenue en 2011 pour les jeux de Lanarkshire en Ecosse.

Les excellentes relations nouées depuis 2012 entre le Conseil communal d'une part, le président des ICG, Thorsten Rasch, et le secrétaire général des ICG, Richard Smith, d'autre part ont évidemment favorisé l'intégration de Delémont dans le premier cercle des villes invitées.

Comme précisé ci-dessus, la Municipalité ne choisit pas elle-même les enfants. Ce sont donc les parents avec les clubs qui décident d'une participation ou non d'un athlète aux Jeux.

En principe, les Jeux d'été se déroulent entre la fin juin et la mi-août. Pour des raisons évidentes, les Jeux en Australie ont donc eu lieu en décembre. Les parents des élèves scolarisés au Collège mais aussi dans d'autres structures connaissaient les dates bien à l'avance et ont donc envoyé rapidement une demande de congé aux commissions scolaires respectives ou employeurs qui ont donné leur feu vert.

En 2013, le Conseil communal avait demandé l'avis du Service de l'enseignement sur ces congés durant le temps scolaire. Ledit service avait répondu ceci : « L'importance de la manifestation justifie largement que nous entrons en matière et donnions notre accord. Dans le cas particulier, les congés représentent moins de cinq jours et sont donc de la compétence de la Commission d'école du cercle concerné. ».

Le Conseil communal ne souhaite pas commenter la capacité pour une école ou un enseignant à gérer l'absence d'un élève et s'en remet à la décision de la Commission d'école et au préavis du Service de l'enseignement. Toutefois, il doit relever que des élèves ont pris avec eux leurs devoirs et que ce soit dans l'avion ou sur place, un travail scolaire a été réalisé.

Le Conseil communal peut donc répondre aux interrogations posées comme suit :

1. Oui, le Conseil communal est conscient que certains élèves ont manqué deux semaines de cours.
2. Les clubs choisissent avec les parents les enfants qui seront du voyage.
3. Aucune médaille n'a été engrangée mais le 75 % des enfants ont battu sur place leur meilleure performance individuelle. En Australie, neuf performances sur treize ont été battues.
4. Aucun élève n'a, à ce jour, reçu le mérite sportif à titre individuel.
5. Les résultats de tous les sportifs sont disponibles sur le site des ICG et pourraient très bien être intégrés sur le site de la Ville.
6. Lausanne, Vevey et Montreux participent aussi à ces jeux.
7. Deux coaches (un homme et une femme), un chef de délégation et un journaliste ont accompagné les jeunes. La présence de ce dernier a d'ailleurs débouché sur deux reportages à la RTS).
8. La moitié du budget (Fr. 50'000.-) est prise en charge par les clubs et les parents (recherches des sponsors, organisation de concours, ventes, etc.), un quart est assuré par le Canton et les soutiens privés et un dernier quart revient à la ville. Après déduction de toutes les aides, chaque participant a reçu une facture de Fr. 200.- au lieu des Fr. 3'500.- initiaux. A souligner que la ville de Lausanne a organisé le séjour sur place et que le chef de service a pris une semaine sur ses vacances pour encadrer la délégation.
9. La participation de la Ville s'élève à quelque Fr. 12'000.- (comptes non bouclés lors de la rédaction de la question écrite).

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

La chancelière :

Pierre Kohler

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 14 janvier 2015